



## # Urbanisme raisonné

- Corriger le manque de services publics dû à une urbanisation démesurée
- Construire un centre administratif, digne d'une ville de plus de 41 000 habitants, accessible à tous et respectueux d'une qualité d'accueil des citoyens et du personnel
- Freiner l'urbanisation excessive par le vote d'un moratoire envers les projets de construction des promoteurs et exercer pleinement le droit de préemption urbain (DPU)
- Imposer aux promoteurs de participer financièrement aux différents aménagements nécessaires
- Préserver les zones pavillonnaires et leur environnement par leur classement affirmé dans le PLUI
- Travailler en concertation avec les villes voisines pour l'aménagement des lisières communales
- Mettre en place une commission citoyenne d'avis consultatif sur les grands projets d'urbanisme
- Garder la maîtrise du foncier municipal en privilégiant le recours aux baux emphytéotiques plutôt que la vente des terrains communaux.

## # Mobilité douce

- Encadrer strictement la circulation et le stationnement des trottinettes électriques
- Développer et aménager des pistes cyclables sécurisées, des espaces de liaisons douces et mettre en place un plan marche avec des cheminements piétonniers arborés et protégés
- Créer des aires de covoiturage
- Œuvrer pour la mise en site propre de la ligne 15 équipée d'un T-Zen.

## # Voirie

- Lancer un plan « zéro nid-de-poule » et de réfection globale pour améliorer durablement l'état de la voirie
- Réviser et actualiser le plan de circulation sur l'ensemble de la ville afin de fluidifier le trafic
- Sécuriser le déplacement des piétons aux abords des écoles
- Etudier la rétrocession de certaines voiries dans différents quartiers (Les Mousseaux, Marie Laurencin, Vieux Pays, quartier Edmond Michelet...).

## # Stationnement

- Procéder à l'enlèvement systématique des véhicules ventouses
- Développer les arrêts minute à proximité des commerces
- Réglementer le stationnement dans les zones tendues
- Faire respecter les arrêts minute dédiés aux crèches et aux établissements scolaires
- Etudier l'implantation de nouvelles places de stationnement en proximité des lieux en flux tendus : écoles, commerces, cabinet médical, crèches...

